Londres à Paris. Ses ennemis déclarent qu'ils l'emmèneront pendant son voyage.

Li-Hung-Chang affirme qu'il est déterminé à maintenir les relations les plus amicales avec les puissances étrangères.

Une dépêche de Hong-Kong au *Daily Chronicle* dit que d'après des informations de Canton, basées à bonne source, Li-Hung-Chang ne se rendra pas à Pékin.

Renforts français

Toulon, 27 juin. — La *Nive* partira de Toulon le 1er juillet avec 600 hommes d'infanterie de marine, une batterie de 440 hommes, 75 chevaux et mulets, un million de cartouches et 500 fusils.

Le *Canard* partira le 1er juillet avec un bataillon de 600 hommes.

Le *Colombo*, également avec 600 hommes et une batterie de 110 hommes. De plus, un général de brigade va être envoyé en Indo-Chine pour reprendre à Takou le commandement des troupes.

LE CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE DANS LE YUNNAN

Réponse du vice-roi à M. Delcassé — M. François en route pour le Tonkin.

Le ministre de Chine à Paris a communiqué, hier dans la soirée, au ministre des affaires étrangères, le télégramme qu'il a reçu du vice-roi du Yunnan.

Le vice-roi annonce au ministre de Chine qu'il a pris connaissance du télégramme que ce dernier lui a adressé, à la demande de M. Delcassé, et il le prie de faire savoir au gouvernement français que M. François est en route pour Yunnan-Sen et qu'il arrivera avec lui à Yunnan-Sen se sont mis en route le 24, pour retourner au Tonkin; qu'il les a fait accompagner de nombreux soldats bien commandés pour les protéger pendant toute la route et il estime qu'ils pourront ainsi sortir sans difficulté de la province.

LA SITUATION GÉNÉRALE

Quatre cent mille soldats chinois à combattre

Che-Fou, 25 juin, soir. — On estime qu'il y a autour de Pékin et de Tien-Tsin 60.000 Chinois bien armés, mais mal disciplinés. Les officiers chinois se vantent d'avoir 400 000 hommes à leur disposition.

Les étrangers demandent de tous côtés qu'on constitue immédiatement en Chine une armée de 400.000 hommes, avec 50.000 hommes au moins pour Pékin.

Ils pensent que, pour influencer les marchands chinois qui, jusqu'ici, s'étaient montrés anxieux pour les étrangers et qui manifestent maintenant des hésitations, il faudrait faire une grande manifestation navale dans les ports.

Le bruit que les puissances ont subi des échecs de la part des Chinois surexcite les masses.

Quand les officiers ont passé en revue les soldats chinois destinés à réprimer la rébellion, ils ont constaté que ces soldats avaient vendu aux Boxers leurs fusils et leurs fourniments.

Le corps expéditionnaire international. — Les ministres étrangers et lord Seymour seraient gardés comme otages.

Che-Fou, 25 juin, soir. — Le corps expéditionnaire international que commande l'amiral Seymour n'a, paraît-il, emporté qu'une semaine de vivres et environ 150 cartouches par homme.

Ceux qui sont familiers avec les mœurs chinoises pensent que les ministres étrangers et l'amiral Seymour seront gardés comme otages, afin d'obtenir des conditions de paix favorables.

Ils croient que toute l'armée chinoise se joint au mouvement sous la conduite de Tung-Fo-Hsiang, qui a réprimé récemment l'insurrection musulmane et qui a été ensuite dégradé pour la forme, dans le but, supposé-t-on, d'organiser à la sourdine le soulèvement contre les étrangers.

A TAKOU

Formation d'un camp militaire à Takou. — Arrivée de nouvelles troupes françaises.

Shangaï, 26 juin. — Une dépêche de Takou annonce qu'un vaste camp militaire est en formation dans cette ville. Des troupes russes et japonaises débarquent journellement. Le contingent anglais s'accroît rapidement. 1.000 Français, venant de l'Indo-Chine, ont débarqué dimanche.

On a reçu ici la nouvelle que le commandant Carlotte, du contingent italien à Tien-Tsin, a été sérieusement blessé vendredi.

Tentatives des Chinois pour reprendre les forts de Takou

Shanghai, 26 juin, soir. — Un édit impérial ordonne aux généraux Nieh et Chi Cheng de reprendre les forts de Takou.

Shanghai, 26 juin. — Il est évident que les troupes chinoises ont l'intention de tenter un effort désespéré pour reprendre les forts de Takou, sur un signale l'arrivée, dans des lieux où les navires étrangers ne peuvent les atteindre, de détachements considérables de troupes chinoises et de Boxers.

Situation très grave au sud de l'Empire

Londres, 27 juin. — Un télégramme de Canton présente la situation comme très grave dans cette région du sud de l'Empire.

On craint d'être à la veille, dans les deux Kouangs, de scènes de pillage et d'anarchie qui dépasseront en horreur toutes celles de la révolte des Tai-Pings.

Les Chinois fichés de Canton et du voisinage partient avec leurs femmes, leurs familles et tout ce qu'ils peuvent emporter.

L'état de guerre avec la Chine

Une note communiquée aux journaux dit :

En ce qui concerne l'état de guerre entre la Chine et les puissances, on est fait remarquer qu'on n'a, depuis une quinzaine de jours aucune information authentique relativement à l'attitude ou aux intentions du gouvernement central à Pékin, et qu'on ne sait même pas la composition actuelle de ce gouvernement.

Il est donc impossible de dire si ce gouvernement est amical ou hostile et à tous égards et jusqu'à preuve du contraire, il semble désirable de supposer que l'attitude du gouvernement chinois est pacifique.

L'existence officielle d'un état de guerre mettrait évidemment dans une situation embarrassante les autorités chinoises des autres parties de la Chine qui se sont montrées jusqu'ici pacifiques et qu'on doit raisonnablement supposer inspirées par les instructions qu'elles ont reçues.

Mais cette attitude de la part des puissances n'empêche pas qu'il soit nécessaire pour elles de prendre des mesures pour protéger les intérêts européens, et obtenir des compensations pour les dommages causés.

LE CENTENAIRE de la Tour d'Auvergne

Carhaix, 27 juin. — Les fêtes du centenaire de la Tour d'Auvergne ont été célébrées à Carhaix. Le général André, ministre de la guerre, y assistait. En recevant les autorités, il a dit que le gouvernement avait tenu à donner à la fête d'aujourd'hui, un grand éclat, car la Tour d'Auvergne était une de nos gloires nationales. Il a salué le héros de la Rée aux cris de : Vive la République ! Vive l'armée ! Vive la France.

Un cortège s'est formé et s'est rendu en mouvement de la Tour d'Auvergne devant laquel le ministre a prononcé un discours patriotique.

Puis, M. Dubuisson, député de Châteaulin a fait un discours fréquemment interrompu par des manifestations.

LA GUERRE

ENTRE L'ANGLETERRE ET LE TRANSVAAL

DÉFAITES ANGLAISES

Londres, 27 juin — Lord Roberts télégraphie :

Prétoria, 25 juin. — Par suite de l'interruption télégraphique et du chemin de fer, il m'est impossible d'obtenir des détails complets sur deux accidents survenus sur nos lignes de communications, et qui, je pense, ne vous ont pas été complétement annoncés.

Autant que je puis le savoir, voici ce qui s'est passé :

Le 2 juin, un convoi de 50 wagons fut envoyé de Rhenoster à Heilbron, escorté par 150 Ecossais.

Le 4 juin, à 1 heure du matin, le major commandant le poste reçut 1000 hommes de Vredefort-Road reçut, de l'officier commandant le convoi, une dépêche datée du 3 juin, 9 h. 15 du soir, l'informant que le convoi était en sûreté, plus forces supérieures, et demandant des secours.

Le major envoya immédiatement six cents hommes et un canon au commandant d'un poste situé à sept milles au Nord. Ce dernier reçut le message à six heures du matin. Une heure après, il dépêcha cent hommes d'infanterie montée avec ordre de rejoindre le détachement envoyé à Vredefort.

Les deux détachements revinrent dans la matinée, sans avoir été atteindre et se mettre en contact avec le convoi.

L'infanterie montée ayant été chassée par des forces supérieures, le convoi avait dû entourer dans la matinée du 4 juin et en réponse à un parlementaire envoyé par Christian de Wet, il effectua sa reddition.

Dans la matinée du 7, l'ennemi attaqua un poste sur nos lignes de communications, situé au nord du point du chemin de fer récemment reparé de Rhenoster-River, et occupé par le 3e régiment de Derbyshire et un détachement de yeomanry.

Les avant-postes, qui avaient été placés sur une ligne de kopjes, au nord du pont, furent attaqués à l'aube et chassés; l'ennemi occupa la ligne de communication au moyen de laquelle il commandait complétement le camp.

Nos troupes perdirent 35 tués et 111 blessés; le reste fut capturé.

M. Reinach contre « l'Echo de Paris »

Paris, 27 juin. — La 9e chambre correctionnelle a prononcé par défaut dans le procès en diffamation intenté par M. Reinach à *l'Echo de Paris* et à M. Lepelletier, une condamnation contre le gérant du journal et contre M. Lepelletier à 2,000 francs d'amende; 1 fr. de dommages et intérêts; trois insertions dans *l'Echo de Paris*, et cent insertions dans des journaux au choix du demandeur.

Voir la suite des Dépêches à la « Dernière Heure ».

Chronique électorale

L'Election de Douai

C'est aujourd'hui, jeudi, que la commission de recensement se réunira à la Préfecture et statuera sur les opérations électorales de dimanche.

Nous avons qu'à attendre sa décision, devant laquelle nous nous inclinerons, quelle qu'elle soit.

Nous continuons à enregistrer les appréciations de la presse locale.

Voici ce qu'écrit la *Croix du Nord* :

Si M. Cardon avait voulu donner aux républicains libéraux le minimum des garanties que nous étions en droit d'attendre de lui, il serait aujourd'hui député.

Il est bâtu pour n'avoir pas voulu nous donner satisfaction et dans des conditions telles que son échec en vaut six.

Il est vrai qu'il va s'en consoler par l'appui que lui promet déjà, pour peu qu'il le fasse pour le salut de la République (!), le *Réveil du Nord*.

Le gros propriétaire-agriculteur-rentier de Douai peut donc sourire, non qu'on enregoive encore sur son nom, en vue de lui donner la victoire, l'union du *Echo du Nord*, du *Progrès du Nord*, et du *Réveil du Nord*.

Le sera du nouveau!

La bataille ministérielle explique cette alliance. Pauvre *Echo!* faire campagne avec le *Réveil du Nord!*... Que vont dire les sectoriaires.

Et la *Croix*, s'adressant aux cléricaux, leur dit :

Allons, les amis de la vraie liberté des cantons de Marchiennes, Orchies et Arleux, il est temps de se mettre en ordre.

Vite un candidat et du cœur à l'ouvrage! Le désarroi et la fédération monstrueuse des adversaires vous nous prouve que la partie peut être gagnée.

En face de ces commentaires de la *Croix du Nord*, il n'est pas mauvais de rappeler les impostures de la presse cléricale-nationaliste de Paris, qui, d'ailleurs, continue aujourd'hui.

Le *Gaulois*, journal royaliste, chez lequel l'*Echo du Nord* prend très souvent ses inspirations, écrit que « à Douai, les amis du gouvernement restent sur le carreau ». Et la feuille du juif antisémite Arthur Meyer raconte, avec l'aplomb dans le mensonge qui caractérise la presse immonde, que « c'est en se plaçant sur le terrain anti-dreyfusard que M. Cardon a battu facilement son concurrent !!! »

L'*Echo de Paris* récidive. Il intitule son article : « Elections nationalistes ». Et voici ce extrait vraiment amusant de son article :

« Douai, il y a deux ans, a failli se remplacer M. des Rotours, décédé. Bien que les nationalistes n'aussent, en début, aucun candidat, le nationalisme pourtant était mis de la partie. Le candidat républicain sans épithète, M. Cardon, semblait vouloir se placer en dehors des coalitions et ne faisait avec eux de lamentable crise politique. On eut la mauvaise idée d'exiger de lui des déclarations dreyfusistes : il s'y refusa. On le sentit capable, en concurrent plus docile aux suggestions ministérielles, M. Dumont. dont la cause fut ardemment défendue par le *Progrès du Nord*, journal antinationaliste par excellence. Resultat : M. Cardon a distancé M. Dumont de mille voix (5.000 contre 4.000) et y a battu le parti nationaliste par 6 ou 6,000 abstentions. Si M. Cardon fait un pas de plus dans le même sens, il battra dans quinze jours son adversaire par 10,000 voix. »

Comme on le voit : autant de mots, autant de contre-vérités.

Et c'est toujours ainsi dans la presse cléricale-nationaliste. Tous ces articles, toutes ces nouvelles, que nous voyons chaque jour reproduits dans la *Dépêche* et dans l'*Echo du Nord*, sont rédigés de la même façon que les commentaires qu'on vient de lire de l'élection de Douai : mensonges, encore mensonges, toujours mensonges. On se trouve que cela dans la presse cléricale-nationaliste.

***

Nous avons dit que l'intervention *extremis* de l'*Echo du Nord*, à une heure où il n'était plus possible de faire justice de ses allégations, était de nature à porter préjudice à la candidature de M. Cardon.

On nous écrit de divers points de la circonscription que c'est ce qui s'est effectivement produit.

Beaucoup de républicains, qui étaient résolus à voter pour M. Cardon, ont décidé de porter leur suffrage sur M. Dumont, quand ils ont lu, dans le *Progrès*, les appréciations de l'*Echo du Nord*.

Si M. Cardon n'a pas été proclamé élu, c'est certainement à l'*Echo* qu'il le doit.

On sait, d'ailleurs, que le journal de M. Dubar porte la guigne.

***

Les Comités républicains du canton de Marchiennes, adressent à la Commission de recensement la lettre suivante :

Messieurs,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre examen les observations suivantes :

Etant donné que les manœuvres voulant indirectement en faveur des électeurs de très bonne foi, ont fait distribuer à profusion, dans toute l'étendue de la circonscription, des bulletins portant le nom de la marque X, au nom de M. Cardon, où ce candidat paraissait avoir plus de chances de succès, au nom de M. Dumont, où les mêmes causes l'attendaient, ces bulletins ont été diversement interprétés par les bureaux de vote.

Alors que le canton de Marchiennes annulait plus de mille votes, portant tous au nom de M. Dumont, les cantons d'Arleux et d'Orchies n'en mentionnent qu'une quinzaine, ce qui nous fait croire que ces bulletins ont été attribués aux candidats.

Les faits paraissent facilement être contrôlés par divers témoignages.

Il serait équitable à notre avis, de n'admettre qu'un seul vote de chacun des électeurs, chacun des candidats les suffrages exprimés sur leur nom.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre profond respect.

Les présidents des Ligues républicaines du canton de Marchiennes

Chronique Régionale

Récompenses honorifiques

Au Congrès de la brasserie qui a été tenu lundi à Paris, des récompenses ont été accordées à d'anciens directeurs et serviteurs de brasserie.

Voici celles qui intéressent la région du Nord :

Première catégorie (directeurs de brasserie et chefs de fabrication). — M. Gaston Vieillard, directeur de la brasserie Masse-Meurisse, à Lille (27 ans de service) médaille d'or.

M. Poydore Vandenhogaerde, directeur de la brasserie Motte-Cordonnier, à Armentières, médaille d'argent.

Deuxième catégorie (deux employés et ouvriers). — Médailles d'or : MM. Emile Sarrazin (brasserie Bartwille, à Douai, 38 ans de service); Henri Dubaest (brasserie Delcourt, à Roubaix), 35 ans de service — Alexandre Planck (brasserie Delcourt, à Lille), 32 ans de service. — Charles Begnin (brasserie Motte Cordonnier), 39 ans de service. — Désiré Torris (brasserie Bartwille) 30 ans de service.

Médailles d'argent : MM. Jules Vivier (brasserie Motte-Cordonnier) 26 ans de service; Henri Roche (brasserie Bartwille) 25 ans de service; J.-B. Robert (brasserie Delcourt) 27 ans de service; Louis Flament (brasserie Leclercq, à Seclin) 25 ans de services; Emile Dhondt (brasserie Delcourt) 25 ans de service.

Médailles de bronze — MM. Léon Colin (brasserie P. Wattine et Cie, de Lille) 22 ans de service; Alfred Planque (brasserie Motte-Cordonnier), 23 ans de service.

RÉORGANISATION du service des épizooties dans la région du Nord

Conformément à la décision du Conseil général, un concours sera prochainement ouvert pour le nomination de deux vétérinaires-adjoints aux vétérinaires départemental, chef du service des épizooties du département du Nord.

Les avantages attachés à cette fonction sont :

Traitement fixe : 5.000 fr.

Indemnité de déplacement. 1.500 fr., plus une carte de circulation sur les voies ferrées.

Les candidats devront être diplômés de l'une des Ecoles nationales vétérinaires de France et être âgés de 25 ans au moins et de 40 ans au plus.

Ils trouveront à la préfecture du Nord, à Lille, des renseignements sur le programme du concours, dont la date sera ultérieurement fixée.

Les sapeurs-pompiers

La commission d'assurance et de prévoyance sociales de la Chambre des députés a adopté mardi une proposition qui lui était soumise et qui tend à créer une caisse d'assurances mutuelles pour tous les sapeurs-pompiers.

Les pompiers blessés et atteints d'une incapacité permanente absolue recevraient une pension de 365 francs. Les blessés atteints permanente partielle, la pension varierait de 50 à 365 fr. et elle serait établie par la commission supérieure créée par le décret du 12 juillet 1899, en vertu duquel les pompiers tués ou blessés ont droit à un capital de 180 fr. de pension et les enfants mineurs de moins de 16 ans chacun 100 fr.

Pour les sapeurs-pompiers temporaires, les nombres toucheraient 1 fr. 50 par jour de chômage dont 0.25 versés par les communes.

Les pompiers ayant 25 ans de service et 65 ans d'âge auraient droit à une pension annuelle de 100 fr. et les veuves à une de 50 fr.

Cette proposition a déjà été votée sous la précédente législature.

Train de plaisir pour l'Exposition

La Cie des chemins de fer du Nord, organise pour le 1er juillet 1900, un train de plaisir à marche rapide et à prix très réduits en 3e classe, au départ de : Tourcoing, Roubaix, Croix-Wasquehal, Lille et Douai, à destination du Champ-de-Mars, sans transbordement.

Aller, départ Tourcoing 4 h. 10 du matin — Roubaix, 4 h. 17 — Croix-Wasquehal, 4 h. 21 — Lille, 4 h. 30 — Douai, 5 h. 34 — Champ-de-Mars, arrivée, 10 h. 25 du matin.

Retour, départ de Paris, gare de la Chapelle, 125, rue de la Chapelle, — 8 heures 40 du soir. — Arrivée à Douai 12 heures 1 h. 10 — Lille, 1 h. 30 — à Croix Wasquehal 1 h. 52 — à Roubaix 1 h. 59 — à Tourcoing 2 h. 06 du matin.

Prix des places en 3e classe, au retour. 3e classe au départ de Tourcoing 8 fr. 55 — de Roubaix 8 fr. 35 — de Croix Wasquehal 8 fr. 25 — de Lille 8 fr. 15 — de Douai 7 fr. 50.

Les voyageurs en retirant leurs billets aux guichets recevront des coupons qui leur donneront droit gratuitement, l'un à l'ascension de la Tour Eiffel, l'autre à l'accès de la Plate-Forme roulante, et tout deux à l'entrée du Palais du Trocadéro.

Ils recevront, en outre, un plan d'ensemble de l'Exposition et un guide qui peut leur rendre d'inestimable qu'ils pourront suivre le soir à travers Paris, en quittant l'Exposition, pour gagner la gare de la Chapelle, et des particulier les visiter.

La composition de ce train étant limitée d'une façon absolue, il n'en sait que le nombre de places offertes au public ne pourra excéder le chiffre de 500.

***

Un train de plaisir à marche rapide et à prix réduits (3e classe), sera mis en marche le dimanche 1er juillet, au départ de Valenciennes, Prouvy-Thiant, Douai, Somain, Denain, Anzin, Lourches, Escaudain, Sanzey et Condry.

Le départ de Valenciennes aura lieu à 4 heures 10 du matin et l'arrivée à Paris à 9 h. 55.

Le retour s'effectuera à la gare de la Chapelle à 8 heures 35 du soir. L'arrivée à Valenciennes aura lieu à 2 h. 46 du matin.

Le prix des places (aller et retour) est fixé comme suit : Valenciennes, 6 fr. 50; Prouvy-Thiant, 7 fr. 90; Douai, 7 fr. 80; Lourches, 7 fr. 70; Cambrai-somme, 7 fr. 30; Condry, 7 francs.

COFFRES-FORTS GRUSON

INCOMBUSTIBLES & BLINDÉS

LILLE, 21, RUE ROYALE, 21, LILLE

Envoi du Tarif sur demande.

Tous les Coffres-forts sont munis d'une nouvelle serrure incrochetable, breveté S. G. D. G.

Serrures des portes d'entrée, très perfectionnées, nouveau système GRUSON, brev. S.G.D.G.

ROUBAIX

Les bonneteurs de la frontière

En maintes circonstances, nos confrères parisiens, parlant des bonneteurs opérant dans les trains de banlieue, au retour des courses, ont mis leurs lecteurs en garde contre les exploits de ces hardis filous.

Malheureusement pour nous, Paris n'a pas seul le privilège du bonnetage et, chez nous, le long de la frontière, vit et opère une espèce de bonneteurs, d'autant plus dangereuse, qu'elle travaille en plein air, sans se cacher, plumant les naïfs avec une désinvolture donnant bien le niveau de la bêtise humaine.

Le bonneteur de frontière travaille surtout les dimanches, jours de fête, au moment des « discesses », quand le peuple se déplace, allant à la frontière ou en venant.

Le jeu de bonneteau, d'invention récente, est très répandu.

Pour le comprendre et y jouer, il ne faut pas être grand clerc. C'est cette simplicité enfantine qui, fait, le commerce des bonneteurs, leur permet de plumer à fond, des naïfs se croyant plus malins que le tenancier du jeu.

Comme tous les jeux de hasard, le bonneteau est d'autant plus défendu, les bonneteurs d'autant plus pourchassés par la police, que ce jeu est une escroquerie, un vol à peine déguisé.

Le bonnéteau se joue avec trois cartes, deux rouges et une noire, ou deux noires et une rouge. Le bonneteur, après avoir montré les cartes à ses clients, les retourne, exécute quelques passes et s'arrête.

Pour gagner, il suffit alors d'indiquer, selon le cas, la rouge ou la noire.

Ce n'est pas plus malin que ça.

Chez nous, les bonneteurs opèrent de préférence dans les sections conduisant à la frontière, et non loin d'elle.

Leur installation est rudimentaire : un paraplue ouvert, servant de table aux trois cartes nécessaires, et des comperes.

C'est jour de fête. De nombreux promeneurs, les uns avides d'un peu d'air, d'autres désireux d'aller faire quelques achats à la frontière, emprunte les chemins.

Pour le bonneteur c'est le moment d'opérer. Discrètement, il a ouvert son parapluie au coin d'une haie. Les trois cartes sont étalées sur la oiseiane.

Pendant que certains complices font le guet au loin pour « moucher » la police si elle se montrait, d'autres s'approchent de l'opérateur, le groupent autour de ses cartes à dévaliser, les « tètes », s'arrêtent.

Voyant du monde, le filou commence son truc.

Sans hâte, sans appels vibrants, sans encouragerr trois la galerie, il montre ses trois cartes : le roi de cœur, le roi de carreau, la dame de pique.

Toujours opérant comme s'il était seul, agissant presque par distraction, il corne légèrement qui une seconde la dame de pique, défait maladroitement le pli que tout de marde remarque encore, puis retournant les cartes, il en saisit deux entre le pouce et le majeur droit, une entre le pouce et l'index droits et agitant les mains fait aller et venir les cartes, les mêlant, les reprenant pour les mêler encore, tout en continuant à parler :

— « Qui mise sur la dame de pique... c'est la dame de pique qu'il faut trouver pour doubler son argent... »

Il arrange de nouveau ses cartes, les fait, rapides ou lentes, au gré du bonneteur. Voyant le moment arrivé et tous les yeux fixés sur la dame de pique en train de corne, l'homme ressaisit son bonnet. Entre deux doigts, il en saisit une, la dame de pique que nul n'a perdu des yeux et la montrant à la ronde : — « Voila la dame de pique ! »

Il rejette la carte sur le parapluie et, enflant un tonnelet la voix recommence ses passes.

— « Attention!... C'est la dame de pique qu'il faut... »

Un... deux... trois...

Les cartes tombent sur le parapluie et le bonneteur jetant un regard circulaire sur les badauds qui l'entourent ajoute : « Ou est la dame de pique ? »

A ce moment un compère, l'air bon enfant, fait entendre un gros rire quelque peu niais, et tout en disant : « C'est pas malin », allonge cent sous qui nous sur la carte marquée.

Le bonneteur retourne la carte il gagne immédiatement et dit en allongeant une ethinée au compère ; « c'est gagné ».

Et voyant ce gain facile, les naïfs se sentent mordus au cœur par l'envie de jouer.

Tout en feignant de ne regarder que ses cartes, le bonneteur suit sur la figure de la victime choisie les différentes phases du désir qui l'envoûte.

Pour vaincre une dernière résistance, il s'adresse à la spectrice, lui propose de jouer un sous pour lui.

Si le malheureux accoule, c'est un homme perdu, le contenu de son porte-monnaie passera dans la poche du bonneteur.

Le coup d'essai avant été défavorable au tenancier du jeu, le « client » risque vingt sous, il gagne. Se voyant l'encouragé, il double sa mise alors le gain est perdu.

Au cours de ses passes, l'adroit bonneteur, en demarquant totalement la dame de pique, a corné une autre carte. Personne n'y a rien vu, et le jeunet, confiant, commence à parier, présentée, il joue de fortes sommes qu'il perd de plus belle.

Si pendant la partie, comprenant qu'on le duque, le joueur, se méfiant de la carte cornée, veut ponter sur une autre, les compères sont là qui veillent.

Comme nous connaissant la dame de pique, si le malheureux qu'on devaise, poussé par une inspiration quelconque, fait un mouvement pour la couvrir de son argent, prompt comme l'éclair, un compère la couvre de la main, en s'écriant : « Je fais cent sous sur celle-là ». L'autre n'a plus que la ressource de ponter sur une des deux cartes qui restent et le tour est joué.

Si, complétement « nettoyé », le client se « relève », alors le groupe qui l'entoure, certain menaçant, prend fait et cause pour le bonneteur « qui a joué loyalement ». Une bousculade s'ensuit ; elle permet au filou de s'éclipser. A Croix, balancé par les compères de l'Epeule, il est l'extrémité du médius gauche écrasée.

— M. Seghers Victor, 41 ans, rue des Longues-Haies, 273, blessure à la tête, rue Pasteur, Tourcoing, St-Amand, a eet blessé l'index droit avec la broche de sa navette.

— M. Bonnebo J.-B., 17 ans, rue d'Hem, 67, ratatiné sur le pouce droit, rue Pasteur, a été foulé le pied droit en buttant contre la boîte du métier.

— M. Carrette Vindicien, 66 ans, rue du Vieux, rattaché dans le même établissement, a eu la plante du pied droit blessée par un morceau de bois.

— M. Cordel Charles, 19 ans, rue de Gênes, 33, polissseur chez M. Eide Desquesnes, rue du Chalet, 6, a eu l'auriculaire gauche contusionné par le roulement puissant.

— M. Muyzie Edouard, 26 ans, Grande-Rue, Cour Dutheit, ajusteur chez Mme Vve Martel, a été blessé à l'œil gauche par un éclat de fonte.

— M. Vanzinghel Georges, 18 ans, demeurant à Croix, aide-rameur chez M. Ségard, 11, rue Racine, a eu le dos du pied gauche brûlé par de l'eau bouillante s'échappant d'un pungeur.

— M. Dupriez Arthur, charretier au service de M. Delcroix Pianquest, demeurant rue de l'Ouest, s'est contusionné le genou droit en dételant son cheval.

— M. Allard-Arthur, rue du Calre, teinturier chez M. G. Brouaeys, rue de Mascara, engageant une pièce dans une lisseuse, a eu le bras comprimé entre les deux rouleaux.

Angleterre et que dans la pensée de se soustraire à cette obligation, ils auraient manifesté l'intention de renoncer aux certificats par eux délivrés pour recourir à la voie du port belge d'Ostende.

Je dois vous faire remarquer que les instructions qui ont été données au bureau de douane de Calais en ce qui concerne les déclarations de marchandises destinées à l'exportation ont été également adressées à tous les autres bureaux de douanes frontières. Par suite le changement d'itinéraire que les fabricants de Roubaix pourraient faire effectuer à leurs marchandises ne saurait en aucune façon les dispenser des mêmes déclarations, que l'exportation ait lieu par Calais ou par un bureau de la frontière de terre.

Mais la résistance des fabricants de Roubaix paraît provoquer d'une confusion sur le sens de la circulaire que je vous ai adressée.

En effet, ce qui semble occasionner des difficultés dans l'application de cette circulaire, c'est que les négociants intéressés paraissent supposer qu'ils doivent faire figurer sur leurs déclarations la valeur des objets exportés.

Sur ce point, je tiens à préciser dès maintenant le sens de ma circulaire du 5 mars. Ainsi que je vous l'ai exposé, cette circulaire a pour objet de remédier à l'inexactitude des renseignements statistiques concernant notre commerce d'exportation, inexactitude provoquée par l'insuffisance des déclarations faites par les exportateurs. Pour la presque-totalité des articles déclarés pour l'exportation les seules indications que doivent obligatoirement tout les exportateurs sont celles qui ont trait relatives à l'espèce, à la quantité et au lieu de destination des marchandises. Il n'est indispensable de faire connaître la valeur des objets exportés que pour quelques rares articles comme les produits chimiques ou les couleurs non dénommées qui sont taxés d'après la valeur.

Dans ces conditions vous voudrez bien recommander, Monsieur le Président, qu'il n'y a là aucune mesure vexatoire qui soit de nature à justifier l'émotion manifestée par les fabricants de Roubaix et je vous serai obligé de vouloir bien employer vos bons offices pour ramener les industriels au vrais circonscription une mesure dont les appréciations des intentions de l'Administration qui a besoin de leur concours pour cette œuvre d'intérêt général, l'établissement des statistiques d'exportation.

Recevez, M. le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes,
A. MILLERAND.

Le marché à terme

La lettre suivante a été adressée au *Journal de Roubaix* :

LE MARCHÉ A TERME DE ROUBAIX-TOURCOING

Le 25 juin 1900.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

Vous m'obligeriez de vouloir insérer la lettre suivante dans l'édition la plus proche du *Journal de Roubaix*.

A Paris on nomen, et après lecture du complet exposé de la session de la Chambre des Députés, concernant le marché à terme, je crois de mon devoir de dire à nos concitoyens, partisans de la suppression de ce mode de jeu ou d'agiotage, comme on le voudra, que la Chambre de commerce, dont j'ai l'honneur de faire partie, n'est pas unanime en cette occurence.

La question a été débattue longuement et sérieusement; une minorité s'en est dégagée, qui est peut-être elle plus nombreuse, si la Chambre avait eu un complet le jour de la discussion et a maintenu jusqu'au bout, par son vote, l'opinion de la suppression absolue; dans tous les cas, l'unanimité a reconnu que les abus du jeu étaient devenus absolument intolérables.

Cette représentation sévère avait été réclamée aussi en 1896, devant les mêmes abus, par l'unanimité des membres de la Chambre, mais la Caisse de Liquidation n'a pu ou n'a pas su l'appliquer, et l'initiative du commerce restant les victimes de l'agiotage et de la spéculation.

Je crois pas plus aujourd'hui qu'alors à une réglementation possible, et reste fidèle à mon opinion de suppression pure et simple du marché à terme sur laines peignées, et en cela, croyez-le bien, je suis en accord avec la majorité des Roubaisiens et la grande majorité des Roubaisiens industriels et commerçants, voire même les courtiers.

Ceci dit, il reste bien entendu que, en dehors de cette divergence de vues sur une question qui ne touche en rien à la politique, je reste le partisan et le partisanne de ce vaillant orateur de notre énergique député de Roubaix.

Avec mes remerciements, veuillez, Monsieur le directeur, agréer mes civilités empressées.

Charles FOLLET.

Legs Boucher de Perthes

Tous les ans, il est décerne par les soins de l'Administration municipale, avec des revenus et des intérêts de la somme laissée par Perthes, une prime de 500 francs à l'ouvrier qui l'aura le mieux méritée par sa conduite et son travail.

Une médaille de bronze est remise tout grevé avec les armuries de Roubaix, le nom du donateur et celui de l'ouvrière récompensée, est remise à celle dernière ainsi que quelques pièces de jeu.

Cette prime consiste en un livret de caisse d'épargne de 5 francs, plus 5 francs, qui ne pourra être remboursée que six ans après son obtention; le cours à des bons à moins d'autorisation du Maire.

Il suffit, pour être admise à concourir, d'être ouvrière dans la Ville, d'avoir 15 ans révolus au moins et 40 ans au plus, savoir lire et écrire, avoir un satisfaisant dans une des occupations industrielles, agricoles, horticoles, ne pas avoir quitté le domicile maître chez lui, soit chez elle soit chez ses parents.

Les demandes devront parvenir à la Mairie avant le 1er octobre prochain.

A l'appui de ces demandes, chacune des postulantes devra produire un extrait de son acte de naissance, ainsi qu'une pièce constatant son domicile à Roubaix.

Un tramway de Roubaix à Templeuve

Le Conseil municipal de Templeuve a émis le vœu qu'il soit créé de cette ville à Roubaix un tramway qui traverserait Louvil, Cysoing, Bouvines et Lannoy.

Accidents de travail

Mme Lordan Célina, 30 ans, rue de Denain, cour Dhalluin, soigneuse, chez M. Ternynck, a eu la main droite contusionnée entre les bouffles de son metier.

— Mlle Catteau Marie, 19 ans, rue des Bleuets, bâtisse chez le même établissement, a eu le gros orteil contusionné en heurtant la barre roulante de son métier.

— M. Lecierc François, 48 ans, demeurant à Croix, balayeur chez M. Lecouc, a eu l'extrémité du médius gauche écrasée.

— M. Seghers Victor, 41 ans, rue des Longues-Haies, 273, Tourcoing, St-Amand, a eu blessé l'index droit avec la broche de sa navette.

— M. Bonnebo J.-B., 17 ans, rue d'Hem, 67, ratatiné sur le pouce droit, rue Pasteur, a été foulé le pied droit en buttant contre la boîte du métier.

— M. Carrette Vindicien, 66 ans, rue du Vieux, rattaché dans le même établissement, a eu la plante du pied droit blessée par un morceau de bois.

— M. Cordel Charles, 19 ans, rue de Gênes, 33, polissseur chez M. Eide Desquesnes, rue du Chalet, 6, a eu l'auriculaire gauche contusionné par le roulement puissant.

— M. Muyzie Edouard, 26 ans, Grande-Rue, Cour Dutheit, ajusteur chez Mme Vve Martel, a été blessé à l'œil gauche par un éclat de fonte.

— M. Vanzinghel Georges, 18 ans, demeurant à Croix, aide-rameur chez M. Ségard, 11, rue Racine, a eu le dos du pied gauche brûlé par de l'eau bouillante s'échappant d'un pungeur.

— M. Dupriez Arthur, charretier au service de M. Delcroix Pianquest, demeurant rue de l'Ouest, s'est contusionné le genou droit en dételant son cheval.

— M. Allard-Arthur, rue du Calre, teinturier chez M. G. Brouaeys, rue de Mascara, engageant une pièce dans une lisseuse, a eu le bras comprimé entre les deux rouleaux.

— M. Raepsaet Alphonse, 28 ans, demeurant aux Ballons, teinturier chez M. Wattel, rue Buffon, a eu le bras contusionné entre les deux rouleaux d'un métier.

— M. Follet Charles, 24 ans, rue de Denain, 19, ouvrier de M. Jonart Théodore, a été contusionné le thorax en montant une cheminée chez MM. Motte-Delescluse.

Cheville fracturée

M. Séraphin Jacquin, âge de 31 ans, tisserand, demeurant rue Lacroix, cour Jacquier, 2, s'est fracturé la cheville gauche en tombant hier matin chez lui.

Contraventions pour coups

Mardi à midi, dans l'usine Motte, rue d'Avelghem, MM. Delhoutre Edmond, 18 ans, demeurant rue du Pile, 27, et Carrette Louis, 27 ans, demeurant rue Leverrier, 8, tous deux emballeurs, à la suite d'une dispute nee au cours du travail, en sont venus aux mains.

Delhoutre ayant dû maintenir par Carrette, contravention pour coups et blessures à être dressée à ce dernier.

TRIBUNE PUBLIQUE

Monsieur le Rédacteur du journal *l'Avenir*,

Je suis certain d'être l'interprète de tous les courtiers gros et petits, en faisant par de terme, au nombre de plusieurs, de leur dernière démarche contre le marché à terme en discussion en ce moment.

Je ne veux rien entrer dans le détail qui permettrait de démontrer absolument M. Motte, mais lorsqu'il vient dire à la Chambre : « Nous ne nous mêlons pas vo minuers », ji bien le droit de lui dire que nous, courtiers, nous ne voulons pas nous laisser faire sans protester.

Le terme a livré en 1899 quatre millions de kilos de laine sur quarante-quatre millions de kilos vendus.

Si le terme n'existait pas, ces quatre millions de kilos auraient pu être vendus sur nos courtiers.

Le terme nous tue, nous courtiers, sans. C'est lui qu'il faut supprimer enfers et contre M. Motte.

Agrées, etc.

Un courtier.

NAUVELAERS, Dentiste diplômé

B bis, Rue du Collège

ROUBAIX

Pose de Dents et Dentiers de tous Systèmes

Au Trocadéro

Au pays du Congo que la misérieuse
De